

Déclaration préalable

14 Novembre 2018

La CFE-CGC Orange constate que les salariés de la DTSI subissent la vague des déménagements accompagnée d'une nouvelle conception des espaces en mode dynamique ou flex office. La nouvelle organisation du travail sous-jacente et son impact sur les conditions de travail sont passés sous silence volontairement. L'ICCHSCT de Villejuif n'a pas vu le jour. Quelle est l'instance de coordination pour ce bâtiment purement DTSI ? Pourquoi la direction se soustrait-elle à la mise en place de cette coordination prévue dans la Loi Rebsamen ?

La mode du « sans bureau fixe » est déclinée sans discernement sur nos sites à chaque occasion, ce jour nous le constatons dans le projet d'aménagement du site « New Nantes ».

A Lyon, le Directeur des Relations Sociales a envoyé à l'ensemble des salariés DTSI déménageant à Lacassagne en 2020 un mail pour autoriser le cabinet Technologia à utiliser une liste de données personnelles. Les salariés ont remonté à la CFE-CGC Orange qu'ils avaient ressenti comme une intrusion l'exhortation à communiquer leurs données personnelles. Nous interprétons cette démarche comme une dissuasion mise en œuvre par la Direction pour remettre en cause la fiabilité du questionnaire. Nous dénonçons l'absence de confiance de l'employeur vis-à-vis du cabinet mandaté pour recueillir l'avis anonyme des salariés. La CFE-CGC Orange réitère une demande de présentation du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles.

Orange France pourrait-il garantir une position de travail fixe pour chaque salarié le souhaitant ? Que représenterait ce coût par rapport aux milliards d'euros perdus par l'entreprise tous les ans en dividendes ?

Comment la Direction va-t-elle gérer le risque de déshumanisation de notre environnement de travail ? Nous demandons à la Direction d'arrêter de déstabiliser le personnel et de véritablement construire la démarche de prévention face aux risques immenses représentés par les grands projets immobiliers. L'ouverture de négociation pour les déménagements de salariés se fait attendre. L'EP DTSI se cachera-t-il derrière les EP des DO ? Comment les salariés DTSI peuvent-ils faire entendre leurs préoccupations ?

Une autre tendance lourde dans notre entreprise concerne le transfert d'activité vers la sous-traitance. Nous défendons que ce transfert ne se fasse pas sur décision unilatérale de la direction. Nous demandons à disposer des analyses de risques détaillées basées sur les enjeux de la gestion des emplois et compétences, la problématique de sécurisation des données, la nouvelle réglementation RGPD et la maîtrise de notre SI. Nous vous alertons sur le cas du référentiel des réseaux Transmission IRONMAN dont on a perdu la maîtrise software et la pérennisation du socle technique.